



## RELEVÉ DE DECISIONS

Du COMITE DIRECTEUR du 21 JUIN 2014 à Bourges

Le Comité Directeur de la Fédération Française de Savate boxe française & DA, lors de la séance du 21 juin 2014 à Bourges, après avoir délibéré,

### DECIDE

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du 3 Mai 2014 à Marseille.  
**Approuvé à la majorité, 1 abstention.**
- 2) Présentation de Nicolas METAY, candidat au poste de Trésorier de la Fédération. Proposition du Comité Directeur de le coopter et de soumettre sa candidature à l'élection de l'Assemblée Générale.  
**Adopté à l'unanimité.**
- 3) Structuration et Développement
  - Projet de dématérialisation des licences
  - Etude d'outils pour la gestion des compétitions**Accord pour le lancement des études**
- 4) CNJ
  - Budgétisation fédérale du championnat de France jeunes à l'île de la Réunion sur 3 années pour être en capacité de financer à concurrence de 50%, les déplacements des jeunes tireurs.**Adopté à l'unanimité**
- 5) Statut et Règlements
  - Demande de validation des statuts du comité départemental de la Somme.**Approuvé à l'unanimité.**

- Modification des règlements médicaux : Article 7.4 - arrêt entre 2 rencontres. Les propositions suivantes ont été présentées:

Le délai entre 2 combats isolés hors tournoi sera de 5 jours ou plus selon avis médical.  
**Approuvé à l'unanimité.**

Un délai de 12 jours avant et après une compétition sous forme de tournoi devra être respecté.

**Approuvé à l'unanimité.**

Aucun délai pour l'assaut.

**Approuvé à l'unanimité.**

L'article 13.4 du règlement intérieur reste en vigueur. Le comité directeur demande la pagination des pages du règlement médical avec indice et date.

#### 6) Commission Nationale Arbitrage

Propositions de la CNA:

- Tous les officiels devront participer annuellement, en début de saison, à un stage d'une journée d'actualisation des connaissances et d'harmonisation des pratiques dont le contenu sera fourni par la CNA. Ce stage sera mis en place au niveau des ligues par le RLA, sous la responsabilité du RSA avec validation du DTS.

**Approuvé à la majorité: 1 contre, 13 pour.**

- Modalités de recrutement des délégués officiels nationaux

Modification de deux éléments dans la rubrique épreuve d'admissibilité : "sous couvert du RSA/ DTS qui émettent un avis argumenté et comprend" et "une pièce A concernant son identité.... ". "Profession et situation familiale" ont été retirés.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### 7) Commission Nationale Savate Pro

- Présentation du document produit par Jérôme Huon :

Définition de l'aide fédérale, 7 tours avec 1500€ d'aide par organisateur soit un total de 10 500€ au lieu des 10 000€ proposés les années précédentes. Il convient d'organiser et de structurer la donation fédérale. Pour aider au développement de la "savate pro" un groupe de travail doit être constitué en liaison avec la Commission Communication.

Le nom "savate pro" est proposé ainsi que l'enregistrement à l'INPI.

**Approuvé à l'unanimité.**

## 8) Commission Nationale des Compétitions

Les propositions suivantes ont été soumises au Comité Directeur :

- Les tournois qualificatifs des championnats de France élite A se feront sans casque.

**Approuvé à l'unanimité.**

- Le Championnat de France Elite A féminin sera ouvert aux juniors, séniors et vétérans (double surclassement d'âge autorisé, sous réserve de présentation des examens médicaux relatifs aux vétérans).

**Approuvé à l'unanimité.**

- A titre expérimental, pour la saison à venir, les Championnats de France Techniques femmes et hommes seront ouverts aux vétérans. Une fois son championnat choisi à l'inscription, il ne sera plus possible d'en changer.

**Approuvé à la majorité: 11 pour et 3 abstentions.**

- Championnat de France technique masculin et féminin, 3 propositions:

1- Toutes les rencontres se feront en 3 reprises de 2 minutes.

**Approuvé à l'unanimité.**

2- Le forfait pour une rencontre entraîne le forfait pour tous les tournois.

**Approuvé à l'unanimité.**

3- Selon le nombre de poules, organisation de quart et demi-finales.

**Approuvé à l'unanimité.**

- Une dérogation concernant les 2 ans de licence obligatoires pour participer aux championnats série 2 et assaut, adultes et juniors, pourra être accordée aux athlètes venant d'autres disciplines s'ils présentent les prérequis nécessaires (grade).

**Approuvé à l'unanimité.**